

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Canal de Nantes à Brest

Titre : Mouillage pour la saison de navigation 2023

Avis n° : 2023 BNB-B 003

du : 28/03/2023

Secteur (bief) : 18 à 111 et 192 à 236

Fait(s) à signaler : Considérant les relevés bathymétriques réalisés par le service navigation;

Considérant la présence d'atterrissements ponctuels dans le chenal de navigation limitant le mouillage ne permettant pas de garantir les mouillages théoriques;

Les usagers sont informés que la restriction de mouillage, sur le canal de Nantes à Brest , est de :

- Partie Morbihan, de l'écluse 18 des Bâteliers à l'aval de l'écluse 112 d'Auquinian : 1m
- Partie Finistère, de l'écluse 192 de Goariva à l'écluse 236 de Chateaulin :1m.

Cette mesure sera applicable à compter du 7 avril 2023 (ou ultérieurement selon reports partiels de navigation pour certains biefs) et jusqu'à la fin de la saison de navigation fixée au 29 octobre 2023.

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest



Direction des Canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
canaux.bretagne.bzh/